



Préavis ICI : La direction doit encore revoir sa copie

Une nouvelle négociation entre les organisations syndicales et la direction a eu lieu vendredi 17 novembre au matin. L'après-midi même, parvenait aux organisations syndicales une nouvelle mouture du projet de protocole.

Malgré tout, le compte n'y est pas. Toujours pas.

En l'état, la direction propose un JT du soir ramené à 35 minutes comprenant une bobine PAD de 7 minutes, clé en main, fabriquée par le national. Ce dispositif serait en vigueur jusqu'au 15 février, soit trois mois.

Si cette proposition, loin d'être satisfaisante d'un point de vue éditorial, répond en partie à l'urgence de la situation en allégeant de facto la charge de travail de la filière édition elle ne règle en rien la question de l'explosion des amplitudes horaires pour de nombreux salariés.

Sur la semaine de 4 jours, pas de perspective précise ni de calendrier... la direction propose des discussions en local par métier et par service mais reste très vague sur les formules envisagées : 4 jours en 35h sans RTT ? 4 jours en 37h avec 11 RTT ? 4 jours en 39h avec 22 RTT ? Avec quelle marge de manœuvre en local ? Le DRH a simplement laissé entendre que certains services pourraient être prioritaires. Nous voilà bien avancés.

Quant aux moyens, à la pérennisation dans le temps des 60 ETP Tempo, nous sommes encore dans le flou. Et c'est un euphémisme : pas une ligne sur ce point.

En réponse, les syndicats CGT, CFDT, FO et SNJ ont donc fait les propositions communes suivantes :

- 1- Pour le 12/13** : nous demandons que soit ajouté un allègement du 12/13 et proposons la reformulation suivante : « *Dans un premier temps, pour répondre à l'urgence, la direction mettra en place une solution de prise en charge de la tranche d'information nationale et internationale du 12/13 par la rédaction nationale afin de soulager les équipes du 12/13 régional. Cette tranche sera lancée par le/la présentateur-trice du journal régional* ».
- 2- Pour le 19/20**, nous demandons la modification suivante : « *De nouveaux dispositifs, options de formats de l'actualité nationale/internationale fabriqués par la rédaction nationale seront proposés par les équipes de la rédaction nationale au siège. Ces dispositifs/options seront présentés et évalués lors des points d'échanges avec les organisations syndicales* ». Ces nouveaux formats et dispositifs auront pour but de fluidifier les échanges entre le national et les antennes régionales ainsi que rendre plus cohérents nos JT tout en respectant la hiérarchie de l'information.
- 3- Pour le week-end**, nous demandons des précisions pour les JT du week-end particulièrement lourds à porter pour les présentateurs qui enchaînent midi et soir. Qu'envisage la direction ? Bobine ? Sur quelle durée ? Nous demandons également des

précisions sur les formats spéciaux dits de « basse activité ». Seront-ils intégrés à la bobine ? Sont-ils des dossiers inter-régions ? S'agit-il de JT mutualisés ?

- 4- **Sur les amplitudes horaires**, nous demandons d'inclure dans le protocole que sera mise en place dans les antenne une planification qui permette une rotation des personnels sur les horaires tardifs. Les postes édition et présentation font exception et relèvent d'autres types d'aménagements en raison de la nécessité de les exercer dans la continuité. Mon kiosque doit être paramétré afin que la durée de travail quotidienne puisse être saisie pour les salariés au décompte horaire comme au forfait jour.
- 5- Sur le forfait jour, nous demandons que soit mise en place une possibilité de sortir du forfait jour pour ceux qui le souhaitent par envoi d'un simple mail à la DRH de son site d'affectation avant la fin de l'année 2023. Cette disposition concerne les salariés ayant signé un avenant comme ceux ayant directement signé un contrat de travail au forfait jour.
- 6- **Sur la semaine de 4 jours**, nous demandons la modification suivante : « *Des discussions locales, service par service, métier par métier seront mises en place dans les antennes afin d'encourager les organisations du travail à 4 jours dans le respect des dispositions de l'accord collectif.* ». Et un ajout : « *Les représentants de proximité et les délégués syndicaux veilleront au bon déroulement de ces réunions et seront destinataires des conclusions. Ils transmettront aux élus du CSE et aux organisations syndicales un avis motivé sur ces conclusions* ».
- 7- **Sur le contrôle de la charge de travail**, nous demandons d'ajouter : « *Une évaluation de la charge de travail de chaque poste concerné par les éditions Ici et intégrant les nouvelles organisations du travail envisagées sera menée avant la mi-février par un cabinet indépendant désigné par le CSE et pris en charge par l'entreprise.* »

La direction doit encore revoir sa copie ! Les syndicats CGT, CFDT FO et SNJ appellent à la poursuite du mouvement de mobilisation.

Paris, le 20 novembre 2023